

REUNION DE LA COMMISSION DU 7 JUIN 1983

432

ELARGISSEMENT AGRICULTURE

LA COMMISSION A APPROUVE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL; PROPOSEE PAR LE VICE-PRESIDENT NATALI EN ACCORD AVEC M. DALSAGER; CONCERNANT LA NEGOCIATION SERA MIS AU POINT DANS LES ROCHAINS JOURS ET TRANSMIS AU CONSEIL.

IL S'AGIT D'UN APPROFONDISSEMENT DES ANALYSES AUXQUELLES LA COMMISSION A PROCÉDÉ DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE DES DEUX PAYS CANDIDATS; ANALYSES QUI TIENNENT COMPTE A LA FOIS DES PREOCCUPATIONS EXPRIMEES JUSQU'ICI; DANS LE CADRE DES NEGOCIATION.

POUR FACILITER L'INTEGRATION HARMONIEUSE DES DEUX PAYS DANS LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE ET EVITER DES PROBLEMES MAJEURS DE GESTION D'UNE COMMUNAUTE ELARGIE; LA COMMISSION PREVOIT POUR CERTAINS SECTEURS SPECIFIQUES UNE TRANSITION EN DEUX ETAPES D'UNE DUREE

GLOBALE DE DIX ANS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTEE A TITRE EXCEPTIONNEL A

12 ANS.

LA PREMIERE ETAPE PERMETTRAIT QUE SOIT MIS EN OEUVRE PROGRESSIVEMENT LES MECANISMES DE MARCHÉ PREVUS PAR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE. LA TRANSITION PAR ETAPE CONCERNE DONC LES SECTEURS POUR LESQUELS IL EST APPARU QUE LES DEUX PAYS-CANDIDATS NE SONT PAS EN MESURE D'ADOPTER INTEGRALEMENT CES MECANISMES AU MOMENT DE L'ADHESION.

IL S'AGIT :

- POUR LE PORTUGAL DES SECTEURS SUIVANT : CEREALES; RIZ; LAIT ET PRODUITS LAITIERS; VIANDE BOVINE; VIANDE PORCINE; FRUITS ET LEGUME FRAIS; VIN; VIANDE OVINE ET CAPRINE.
- POUR L'ESPAGNE : FRUITS ET LEGUMES FRAIS.

LA COMMISSION CONSIDERE CEPENDANT; SUR LA BASE DES INFORMATIONS DISPONIBLES; QUE CERTAINS PROBLEMES POURRAIENT SE POSER EGALEMENT DANS D'AUTRES SECTEURS (CEREALES ET RIZ; LAIT ET PRODUITS LAITIERS; VIANDE BOVINE ET PORCINE) ET SE RESERVE D'APPRECIER; SUR LA BASE DE L'EVOLUTION DES NEGOCIATIONS ET DES ENGAGEMENTS QUE L'ESPAGNE SERA OU NON EN MESURE DE SOUSCRIRE; L'OPPORTUNITE D'INCLURE CERTAINS DE CES SECTEURS DANS LA TRANSITION PAR ETAPE.

LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION TIEN COMTE EN OUTRE; DE LA NECESSITE DE RENDRE PROGRESSIF L'IMPACT DE L'INTEGRATION PENDANT LA TRANSITION POUR CERTAINS SECTEURS SENSIBLES DANS LA COMMUNAUTE ET DANS LES NOUVEAUX PAYS-MEMBRES ; ELLE PROPOSE A CET EGARD; DES MECANISME APPROPRIES ET DIVERSIFIES TELS QUE; ELIMINATION PROGRESSIVE DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES; REGIME DE SURVEILLANCE; CLAUSE DE SAUVEGARDE.

CETTE COMMUNICATION COUVRE L'ENSEMBLE DU SECTEUR AGRICOLE A L'EXCEPTION DES MATIERES GRASSES D'ORIGINE VEGETALE POUR LESQUELLES LA COMMISSION AVAIT DEJA FAIT PART AU CONSEIL DE SES ORIENTATIONS; ACTUELLEMENT A L'EXAMEN DANS LE CADRE DE LA REVISION DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE.

TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX

LEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (VOIR BIO 252 SUITE 1)

LA COMMISSION A APPROUVE DEUX COMMUNICATIONS SUR UN PROGRAMME D'ACTIONS DE RECHERCHE SUR LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES (COM(83) 350 ACTUELLEMENT EN COURS DE FINALISATION) AINSI QU'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE RECHERCHE ET FORMATION (2E PHASE) DANS LE DOMAINE DU GENIE BIOMOLECULAIRE (COM(83) 356 PROPOSEES PAR LE VICE-PRESIDENT DAVIGNON.

ENERGIE : COMBUSTIBLES SOLIDES

VOIR BIO COM(83) 252 SUITE 2.

LA COMMISSION A APPROUVE UNE COMMUNICATION DU VICE-PRESIDENT DAVIGNON EN LIAISON AVEC LES VICE-PRESIDENTS ORTOLI ET TUGENDHAT; CONCERNANT UN ENSEMBLE DE MESURES QUI INTERESSENT LES COMBUSTIBLES SOLIDES DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE COMMUNE DE L'ENERGIE. CETTE COMMUNICATION; EGALLEMENT EN COURS DE FINALISATION; DEVRAIT ETRE DISPONIBLE AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE.

AIDES D'URGENCE : CATASTROPHES NATURELLES

LA COMMISSION A DECIDE LE PRINCIPE D'AIDES D'URGENCE AUX POPULATIONS LES PLUS DEFAVORISEES; SINISTREES A LA SUITE DES INONDATIONS ET DES CONDITIONS CLIMATIQUES CATASTROPHIQUES QUI ONT FRAPPE LA FRANCE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE EN AVRIL ET MAI DERNIERS. LE MONTANT DES AIDES SERA FIXE DES QU'UNE EVALUATION DE L'ETENDUE ET DE L'AMPLIEUR DES DOMMAGES AURA PU ETRE FAITE EN LIAISON ETROITE AVEC LES AUTORITES COMPETENTES DE CES ETATS-MEMBRES.

UNE AIDE D'URGENCE DE 275.000 ECU A ETE OCTROYEE AUX POPULATIONS SINISTREES A LA SUITE DE LA CLIMATOLOGIE CATASTROPHIQUE QUI A FRAPPE LE GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG EN AVRIL ET MAI 1983.

AHITIES

MANUEL SANTARELLI

NNNH @

COMEUR 890389F1

TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX

EX
TELEX
TELEX
TELEX

Bruxelles, le 8 juin 1983
Note BIOCOM(83)252 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

RECHERCHE SCIENTIFIQUE: Actions dans les secteurs des technologies industrielles et du genie biomoleculaire pour ameliorer la competitivite industrielle dans la Communaute (W. Helin)

La Commission a approuve mardi a Strasbourg, a l'initiative du Vice-President Davignon, deux programmes de recherche dont le but est de promouvoir la competitivite industrielle europeenne. Il s'agit d'une part d'un PROGRAMME D' ACTIONS DE RECHERCHE SUR LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES (1984-87) dont doit beneficier le secteur des industries traditionnelles, comme la siderurgie et les textiles, mais aussi des applications plus sophistiquees comme la technologie du laser. Au total l'enveloppe financiere prevue porte sur 170 millions d'Ecus pour quatre ans qui se decomposent comme suit: 135 millions d'Ecus pour la recherche technologique de base, qui consiste en la recherche appliquee dans plusieurs technologies de pointe, pour la plupart multi-disciplinaires, et 35 millions d'Ecus pour l'application de nouvelles technologies qui sont developpees dans d'autres secteurs industriels mais qui trouvent une application interessante dans un secteur industriel particulier: la fabrication de vetements a ete choisie comme premier domaine. L'idee centrale n'est pas de lancer un programme de recherche "fait sur mesure" pour le secteur textile mais bien de faire profiter ce secteur de l'innovation technologique qui est indispensable si l'on veut sauvegarder et developper ce secteur industriel important et lui permettre de defendre sa position au niveau mondial. Rappelons par exemple que le secteur de fabrication de vetements, choisi comme domaine test pour le programme de recherche en matiere d'application de nouvelles technologies emploie a l'heure actuelle plus de 850 000 travailleurs dans la Communaute. Si l'on y ajoute le 1,2 millions de personnes employees par les industries textiles, ces entreprises emploient ensemble plus de 8% de la main-d'oeuvre de la CE dans l'industrie manufacturiere, elles representent 6,4% de la valeur ajoutee de l'ensemble de l'industrie de la CE et 6% des exportations communautaires de produits manufactures. L'objectif est d'accroitre de facon decisive la competitivite a l'egard des producteurs d'extreme Orient en particulier. On peut remarquer egalement que nos principaux concurrents n'hesitent pas a financer de vastes programmes de R & D dans le secteur de la fabrication de vetements. Au Japon par exemple un programme de 80 millions d'Ecus est finance par le MITI et des travaux importants sont egalement en cours aux USA et en Suede.

Cet effort de recherche constitue un complément aux stratégies lancées récemment et qui touchent les industries à haute technologie (comme le programme ESPRIT pour les technologies d'information). S'il est vrai que ces secteurs de haute technologie joueront un rôle de plus en plus essentiel dans la Communauté, les autres secteurs de l'industrie continueront, dans un avenir prévisible, à apporter une contribution importante au PIB de la Communauté. C'est bien pour cela que l'amélioration de leur compétitivité constitue un des grands objectifs de la stratégie européenne en matière de recherche et de développement.

Ces programmes de recherche servent en réalité à corriger une tendance dans la Communauté, à savoir la duplication des dépenses et un manque de coopération multidisciplinaire. Souvent également les entreprises ne peuvent se permettre de mener à bien ce genre de recherche isolément. Par ailleurs, il s'avère encore difficile en Europe de réunir chercheurs universitaires et chercheurs de l'industrie.

Certes, les États membres soutiennent d'une manière ou d'une autre la R&D industrielle mais ces efforts ne bénéficient qu'à des firmes établies dans les territoires nationaux. En résumé, la Communauté n'entend pas simplement subsidier des travaux de recherche mais agir comme catalyseur en concentrant son effort sur des actions sélectives dont pourront bénéficier largement les industriels, et cela à l'aide d'une contribution financière relativement modeste. La priorité ira aux projets prévoyant une contribution importante (50% normalement) de la part de l'industrie et des partenaires appartenant à plusieurs États membres. Un accent particulier est mis sur la participation des PME et l'information la plus large sur les résultats de ces recherches qui doivent aboutir dans plusieurs cas à des applications commerciales.

UN DEUXIÈME PROGRAMME adopté par la Commission concerne LE GENIE BIOMOLECULAIRE. Il s'agit en l'occurrence de la deuxième phase d'un programme qui a débuté en avril 1982 et dont le Conseil avait demandé une évaluation avant la fin de 1983. L'objectif principal de ce programme est de stimuler dans la Communauté les travaux biotechnologiques dans les domaines où nos principaux concurrents ont pris une avance considérable. Il s'agit par des actions à la fois de recherche et de formation spécifiques du personnel scientifique européen d'assurer l'exploitation des découvertes fondamentales dans le domaine de la biologie moderne qui doit permettre à la Communauté de rivaliser avec le reste du monde dans des domaines-clés liés à l'élaboration de produits agricoles et bio-industriels améliorés. Les laboratoires nationaux ont réagi de façon extrêmement positive au cours de la première phase : cela justifie pleinement selon la Commission de poursuivre l'action. La deuxième phase, comme la première sera effectuée au moyen des contrats à frais partagés conclus avec des organisations publiques ou privées dans les États membres. Les crédits nécessaires pour la deuxième phase sont estimés à 7 millions d'ECUS ce qui porte le total des crédits à 15 millions d'ECUS.

Le seul complément important au programme de la première phase concerne l'extension à tous les domaines industriels, en particulier à la pharmacie et à la chimie fine, de ce que l'on appelle le "génie enzymatique" c'est-à-dire la mise au point de méthodes permettant l'utilisation de cellules et d'enzymes pour la production à grande échelle de substances particulières, généralement très rares ou difficiles à extraire et qui jouent un rôle de première importance dans la vie de l'homme (par exemple vitamines, pénicillines semi-synthétiques et hormones). Dans la première phase cette recherche était limitée à la production agro-alimentaire.

Amitiés,
Klaus VAN DER PAS COMEUR 11.00



Bruxelles, le 8 juin 1983

NOTE BIO COM (83) 252 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

COMBUSTIBLES SOLIDES (W. HELIN)

Nota bene voir aussi notes P-63 d'octobre 1982, P-31 de mars 1983 et memo 41 du 20 avril 1983.

Les donnees ci-dessous sont a traiter strictement au titre de background : la proposition de la Commission a ete approuvee mardi a Strasbourg mais le texte ne sera finalise que la semaine prochaine.

Dans sa communication, la Commission propose essentiellement l'octroi d'incitations financieres en faveur des investissements dans l'industrie de combustibles solides (charbon, lignite et tourbe) et de mesures communautaires pour la reduction des stocks de charbon dans la Communaute.

1. Production europeenne de combustibles solides sous l'angle de la securite de l'approvisionnement.

Le charbon domestique est un atout malgre le fait que les echanges intracommunautaires restent limites (22 millions de tonnes en 1982) par rapport au niveau des importations de l'exterieur (70 millions de tonnes en 1982). Il est toutefois necessaire de maintenir un volume de production important dans la CE parce qu'il a un effet modérateur sur les niveaux de prix sur le marche mondial.

Entre 20 et 25 % de la production CE (soit 50 a 60 millions de tonnes) est tout a fait rentable. Un effort prioritaire a l'investissement devrait etre maintenu a son egard. En outre, de 60 a 65 % de la production CE n'est que marginalement non rentable. La competitivite de ce charbon depend largement des fluctuations des prix du charbon importe en particulier de la variation du dollar. L'experience recente prouve que des changements peuvent intervenir de maniere tres rapide et tres considerable. En substance, la Commission propose de faire beneficier cette partie-la de la production communautaire d'un programme d'investissements important. Quant au lignite et a la tourbe la Commission propose une aide financiere pour accroitre les capacites de production. Au total elle propose l'inscription de 300 MECU au budget de 1984.

2. Aide au destockage.

La Commission propose 100 MECU au budget de 1984. L'espoir est de faire baisser les stocks de leur niveau actuel, a savoir 50 millions de tonnes a 20 millions de tonnes vers la fin de 1986.

Amities,
Klaus VAN DER PAS 18.15



BIO(COH)(83)252 SUITE 3

PRIERE DE FAIRE LA DIFFUSION A PARTIR DE BRUXELLES

REUNION DE LA COMMISSION

STRASBOURG LE 7 JUIN

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

LA COMMISSION A APPROUVE SUR PROPOSITION DE M. PISANI EN ACCORD AVEC
LES VICE-PRESIDENTS DAVIGNON ET HAFERKAMP, UN PROJET DE DECISION DU
CONSEIL CONCERNANT UN "PROGRAMME D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES
CAPACITES ENDOGENES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (1984/87)" QUI FAIT L'OBJET DE LA NOTE
IP-199.

LE PROGRAMME PROPOSE CONCERNE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE A LA
CREATION ET L'EXTENSION - DANS LES PVD - DE CAPACITES DE RECHERCHE
SCIENTIFIQUE QUI DOIVENT CONSTITUER LA BASE INDISPENSABLE A LA MISE
EN PLACE D'UNE VERITABLE POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
PROPRE A CES PAYS. C'EST POURQUOI, LE PROGRAMME VISE SURTOUT LE
RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE DE PVD, A CE TITRE, IL
COMPLETE LE PROGRAMME DECIDE PAR LE CONSEIL LE 3/12/1982, QUI VISE A
ACCROITRE LES CONNAISSANCES DES ETATS MEMBRES ET DES PVD, DANS UN
CERTAIN NOMBRE DE DOMAINES.

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES PORTERONT PRINCIPALEMENT SUR LE
FONCTIONNEMENT ET L'EQUIPEMENT DES CENTRES DE RECHERCHE, LA FORMATION
DE TECHNICIENS ET DE CHERCHEURS, L'ACCES A L'INFORMATION SCIENTIFIQUE
ET LA DIFFUSION DES RESULTATS.

DANS UNE PREMIERE PHASE, L'ACCENT EST MIS PLUS PARTICULIEREMENT SUR
L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA SANTE. LES FONDS ESTIMES
NECESSAIRES POUR EXECUTER CETTE PREMIERE PHASE S'ELEVENT A 60 MECU,
DONT 40 MECU POUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION ET 20 MECU POUR LA
SANTE.

AMITIES

MAUREL SANTARELLI

NNNN @

COMEUR 890389F^

TELEX

TELEX

TELEX

TELEX

TELEX

TELEX

TELEX

TEI